

ANNEXE 1 A : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES DISPONIBILITÉS SUR DEMANDE ACCORDÉES DE DROIT

DISPONIBILITÉS SUR DEMANDE ACCORDÉES DE DROIT

RÉFÉRENCE LÉGISLATIVE CORRESPONDANTE : ARTICLE 47 DU DÉCRET N° 85-986 DU 16 SEPTEMBRE 1985 MODIFIÉ	MOTIFS	DURÉE MAXIMALE AUTORISÉE DANS LA CARRIÈRE	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	POSSIBILITÉ D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DURANT LA DISPONIBILITÉ ?
	<p><u>Pour élever un enfant à charge âgé de moins de 8 ans</u></p>	<p>Renouvelable tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies (c'est-à-dire jusqu'à la veille des 8 ans de l'enfant)</p>	<p><u>1</u> : Photocopie intégrale du livret de famille <u>2</u> : Annexe 5 ou annexe 6 selon que vous avez choisi ou non d'exercer une activité salariée</p>	<p>Oui : à la condition exclusive cependant que celle-ci vous permette d'assurer normalement l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation de l'administration</p>
	<p><u>Pour suivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>son conjoint,</u> • le partenaire avec lequel on est lié par un PACS, • le partenaire avec lequel on a un enfant reconnu en commun. <p>Ce conjoint ou ce partenaire étant astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné de son propre lieu d'exercice d'enseignement.</p>	<p>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies</p>	<p><u>1</u> : Photocopie intégrale du livret de famille ou du PACS attestant du lien entretenu avec la personne que l'on souhaite suivre dans son déplacement, <u>2</u> : Attestation d'emploi du compagnon, <u>3</u> : Annexe 5 ou annexe 6 selon que vous avez choisi ou non d'exercer une activité salariée</p>	<p>Oui : sous réserve d'autorisation de l'administration</p>
	<p><u>Pour donner des soins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • à son conjoint, • au partenaire avec lequel on est lié par un PACS, • à un de ses enfants à charge, • à un de ses ascendants <p>atteint d'un <u>handicap</u> nécessitant la présence d'une tierce personne.</p>	<p>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies</p>	<p><u>1</u> : Photocopie intégrale du livret de famille ou du PACS attestant du lien de parenté avec la personne à laquelle on donne des soins, <u>2</u> : Certificat médical + copie de la carte d'invalidité, <u>3</u> : Annexe 5</p>	<p align="center">Non</p>
	<p><u>Pour donner des soins à la suite d'un accident ou d'une maladie grave :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • à son conjoint, • au partenaire avec lequel on est lié par un PACS, • à un de ses enfants à charge, • à un de ses ascendants. 	<p>Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies</p>	<p><u>1</u> : Photocopie intégrale du livret de famille ou du PACS attestant du lien de parenté avec la personne à laquelle on donne des soins, <u>2</u> : Certificat médical délivré par un praticien hospitalier, <u>3</u> : Annexe 5</p>	<p align="center">Non</p>
	<p><u>Pour se rendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>dans les DOM-TOM,</u> • <u>à l'étranger</u> <p>en vue de l'<u>adoption</u> d'un ou plusieurs enfants.</p>	<p>6 semaines par agrément (dans ce cas le poste est conservé)</p>	<p><u>1</u> : Lettre de demande de l'enseignant, <u>2</u> : Photocopie de l'agrément mentionné aux articles L. 225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles</p>	<p align="center">Non</p>
	<p><u>Pour exercer un mandat d'élu local</u></p>	<p align="center">Durée du mandat</p>	<p><u>1</u> : Attestation du mandat, <u>2</u> : Annexe 5</p>	<p align="center">Non</p>